PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LINGHEM DU MARDI 18 AOUT 2026 – 18H30

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit août, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 18 heures 30 au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Mickaël SLIWINSKI, Maire, en suite de sa convocation en date du 11 août 2026.

Étaient présents : Messieurs SLIWINSKI Mickaël, DELBREUVE Nicolas, MARTEL Nicolas, et Mesdames DELANNOY Brigitte, SCAPPE Colette, FLEURY Emmeline et BOUTRY Tiffany

Étaient absents excusés : Messieurs POCHOLLE Emmanuel, LECOMTE Alexis, PRUVOST Charles et Madame DELATTRE Fanny

Procuration : Madame DELATTRE Fanny donne procuration à Monsieur MARTEL Nicolas ; Monsieur POCHOLLE Emmanuel donne pouvoir à Monsieur DELBREUVE Nicolas, Monsieur LECOMTE Alexis donne pouvoir à Monsieur SLIWINSKI Mickaël, Monsieur PRUVOST Charles donne pouvoir à madame FLEURY Emmeline.

Madame BOUTRY Tiffany est élue secrétaire

ORDRE DU JOUR :

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2026
2- Création / suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe
3- Solidarité – don à la Protection Civile
4- Points divers

1. Ordre du jour n°1 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2026

A l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 25 juin est approuvé.

2. Ordre du jour n°2 : Suppression/création d'un poste au sein de la commune – Délibération n°2026/23

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à raison de 27 heures par semaine pour la nécessité du bon fonctionnement des services

Et

Considérant la nécessité de supprimer 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet (17h/semaine)

Le Maire propose à l'assemblée,

- **La création d'un** emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 27h00 par semaine
 Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er octobre 2026
 Filière administrative
 Grade Adjoint administratif principal de 2ème classe
 - ancien effectif 0
 - nouvel effectif 1

- **La suppression d'un** emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 17h00.
 Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er octobre 2026
 Filière : administrative
 Grade : adjoint administratif principal de 2ème classe
 - ancien effectif 1
 - nouvel effectif 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

3. Ordre du jour n°3 : Solidarité en faveur des communes sinistrées – Délibération n° 2026/24

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de LINGHEM tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- Faire un don d'un montant de 500 € à la Protection civile,
- Habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

4. Ordre du jour n°4 : Points divers

- Pacte de Gouvernance : réunion le mardi 1er septembre à Lillers ou mercredi 02 à Isbergues ou jeudi 03 septembre à Ruitz ou lundi 07 septembre à Noeux les Mines (Pas besoin de confirmer la participation)

- Elaboration du PLUIH : chaque commune doit désigner deux référents (maire, adjoint et/ou conseiller) afin de participer aux réunions de travail

- Pouvoirs de police spéciale : Lors du précédent mandat, les pouvoirs de police spéciale en matière d'assainissement, de collecte des déchets ménagers et d'aires d'accueil des gens du voyage avaient été transférés au Président de la CABBALR.

 Ces pouvoirs de police étant directement liés à l'exercice des compétences de la CABBALR, il est proposé que le transfert de ces pouvoirs au Président soit maintenu, reconduction automatique.

 A l'inverse, les pouvoirs de police spéciale pour les 4 autres domaines :
 - Voirie – circulation et du stationnement
 - Voirie – autorisations de stationnement de taxi
 - Publicité (affichage publicitaire), des enseignes et préenseignes
 - Habitat – Mise en sécurité des bâtiments et de l'habitat indigne

 N'étant pas liés à une compétence communautaire, ils n'avaient pas été transférés. Il est donc proposé de maintenir cette position. Il convient de prendre un arrêté de refus de transfert du pouvoir de police en ces matières.

- Des courriers en recommandés ont été envoyés aux enfants de Mme SCHROEYERS pour l'entretien de la maison.